

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise SCOPLEBC (ZA La Valette 61100 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS – 02.33.98.10.79), sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de réaliser des travaux Télécom, 17 rue aux Cordiers, du 9 juillet 2018 au 10 juillet 2018,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 - Afin de réaliser des travaux Télécom, 17 rue aux Cordiers, l'entreprise SCOPLEBC est autorisée à occuper le domaine public, du 9 juillet 2018 au 10 juillet 2018.

ARTICLE 2 - Pendant la durée des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits :
 - Rue aux Cordiers, de la rue Saint Denis à la place de la République
 - Rue de la Victoire, de la rue du Clouet à la rue aux Cordiers

ARTICLE 3 - Une déviation sera mise en place par l'entreprise SCOPLEBC (Voir plan).

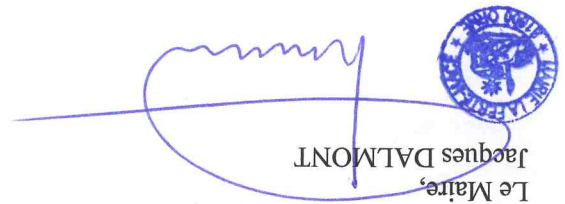
ARTICLE 4 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

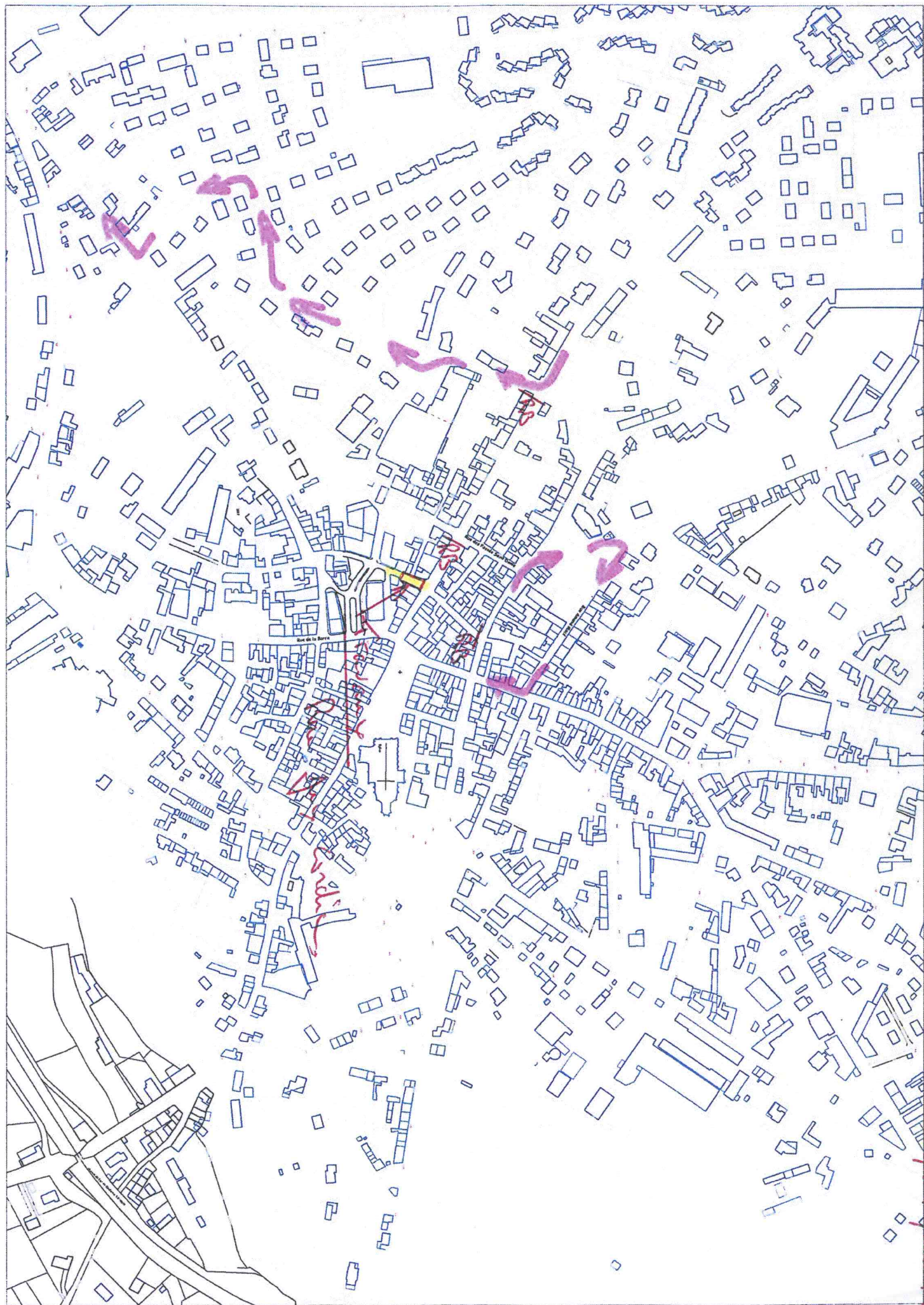
ARTICLE 5 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par l'entreprise SCOPLEBC.

ARTICLE 6 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferte-Macé
- L'entreprise SCOPLEBC

Fait à LA FERTE-MACE,
 Le 2 juillet 2018,
 Le Maire,
 Jacques DALMONT





5/10/21/2023